



## **LA VILLE DÉPOSE LE RAPPORT FINANCIER 2019**

**Saint-Basile-le-Grand, le 18 août 2020** – Lors de la séance publique du 17 août dernier, la Ville de Saint-Basile-le-Grand a déposé son rapport financier consolidé au 31 décembre 2019 ainsi que le rapport de l'auditeur Moreau, Boisselle, Brunelle et Associées CPA, S.E.N.C.R.L.

### **Résultats de 2019 : un excédent de fonctionnement (surplus) de 1 045 249 \$**

À cette occasion, le conseil municipal a annoncé un surplus de 1 045 249 \$, ce qui représente 4 % des revenus totaux budgétés. Rappelons que les Villes ne doivent conclure leur année par un déficit.

L'excédent provient en grande partie de revenus supplémentaires attribuables à des droits de mutation plus importants (455 000 \$), à la taxation complémentaire (256 000 \$), aux revenus d'intérêts (arrrages de taxes et placements) (91 000 \$) et à la mise à l'encan des véhicules de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR). Il est dénoté qu'il n'y a aucun écart majeur quant aux charges. Ces surplus ont été possibles en grande partie grâce aux revenus supplémentaires non prévus et au contrôle serré des dépenses d'opération.

### **Endettement total net**

En ce qui concerne l'endettement total net, il totalise 46,37 M\$ et représente une progression de 1,59 M\$ par rapport au 31 décembre 2018. Précisons que 40,19 M\$ de l'endettement total est généré par la Ville, 4,62 M\$ par les organismes contrôlés (Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR), Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu, Régie d'assainissement des eaux usées Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand, Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent) et 1,56 M\$ par les autres organismes (Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR), Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), transport en commun (exo, ARTM).

Cette progression de l'endettement provient principalement du financement des nouvelles infrastructures. Rappelons que ces travaux s'inscrivent dans un plan global de la Ville de Saint-Basile-le-Grand visant à maintenir les infrastructures et d'en assurer la pérennité et que plusieurs d'entre eux ont bénéficié de versements de subventions au cours de l'année 2019, ce qui a eu pour effet de limiter l'accroissement de la dette.

Afin de mieux caractériser la Municipalité, nous avons dénoté que le ratio des charges nettes par 100\$ de richesse foncière uniformisée (R.F.U) est à un niveau semblable à celui des villes ayant une population qui oscille entre 10 000 et 25 000 habitants et qui sont situées sur le territoire de la CMM.

En somme, la situation financière de Saint-Basile-le-Grand est bonne, mais nous demeurons vigilants afin de limiter les dépenses. Ainsi, la Municipalité dispose d'excédents non affectés de 2 826 166\$, d'excédents affectés et de fonds réservés pour un total de 391 066\$ afin de répondre aux imprévus.

La Ville de Saint-Basile-le-Grand invite les citoyens à consulter le sommaire de l'information financière consolidée au [villesblg.ca/rapportfinancier](http://villesblg.ca/rapportfinancier).

**Information :** Service des finances  
450 461-8000, poste 8200  
[finances@villesblg.ca](mailto:finances@villesblg.ca)

**Source :** Stéphanie Plamondon, M.A. | Directrice  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8107  
s.plamondon@villesblg.ca